

La FÉODALITÉ

Les discordes civiles qui divisèrent la patrie, et les guerres que la France eut à soutenir dans ces temps malheureux, furent une source empoisonnée de calamités et engendrèrent ce gouvernement connu sous le nom de féodalité. Tous les officiers, commandant les divisions et les subdivisions du territoire national, regardant la contrée soumise à leur autorité comme leur bien propre, s'y perpétuèrent et la transmirent à leurs descendants à titre d'héritage. Comme ils continuèrent à observer entre eux la hiérarchie de leurs grades respectifs, de là vinrent les ducs, les marquis, les comtes des provinces et des villes, les barons des campagnes... Une ordonnance de Charles le Chauve confirma ces diverses usurpations qu'avaient nécessitées les circonstances. La permission accordée plus tard aux évêques, aux abbés des monastères, et généralement à toutes les personnes libres, de posséder des fiefs, amena cette foule de seigneurs subalternes, dont le nombre fut tel en Morvan que chaque paroisse en compta souvent depuis un jusqu'à six. Le reste de la population, mélangée de Gaulois, de Romains, de Bourguignons et de Francs, tomba dans une dépendance absolue, et ne connut plus d'autres lois que la volonté de ses maîtres ; c'est ce qu'on appela le servage.

"Il n'y a point de terre sans seigneur, et chacun est seigneur dans tout le ressort, sur teste et col, vent et prairie, tout est à lui, forest chenue, oiseaux dans l'air, beste au buisson, cloche qui roule, onde qui coule". Ainsi, le serf n'avait rien en propre, ni ne pouvait rien transmettre ; lui, sa femme et toute sa lignée, née ou à naître, appartenaient au seigneur. Le serf était tellement attaché à la glèbe, que la terre ne pouvait être vendue sans lui, ni lui sans la terre. Rien ne pouvait l'affranchir, ni la fuite, ni la prêtrise, s'il l'avait reçue sans la permission de son maître, pas même l'épiscopat.

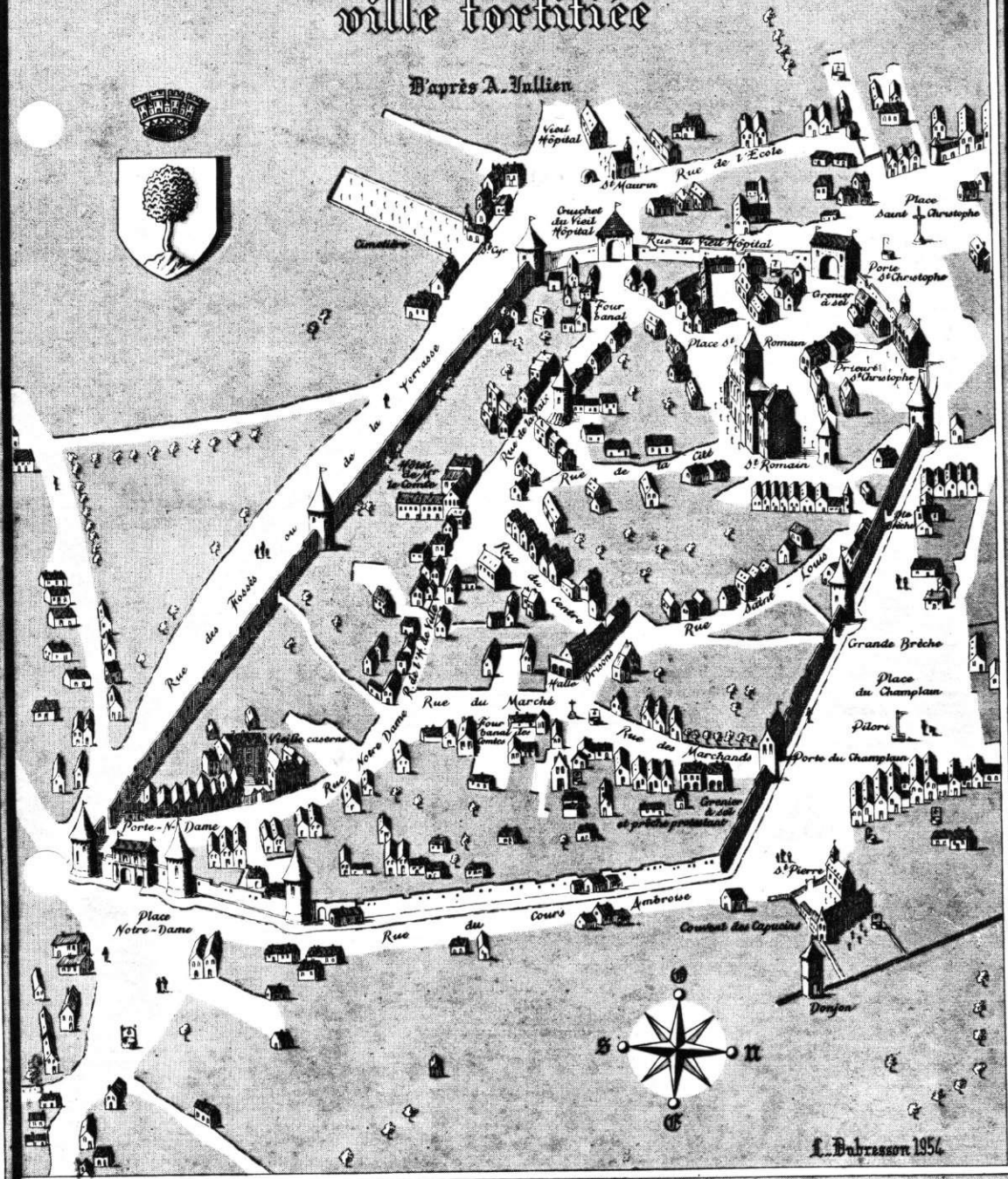
La féodalité grandit rapidement et acquit bientôt un tel degré de puissance, qu'elle éclipsa presque l'autorité royale. Le monarque ne fut plus qu'un grand seigneur, suzerain de tous les autres, et se vit souvent dans la nécessité de guerroyer contre les grands vassaux de sa couronne. L'insubordination de ceux-ci était d'autant plus condamnable, qu'ils se montraient eux-mêmes plus exigeants envers leurs propres sujets.

La France entière offrait alors le plus triste spectacle. Des divisions, des luttes continuelles, des guerres toujours renaissantes de pays à pays, de province à province, de seigneur à seigneur, de vassal à roi, l'agitaient continuellement. Dans ces guerres, souvent cruelles et toujours dévastatrices, on pillait, on brûlait, on égorgeait, et l'homme libre, comme le serf,

Château-Chinon

ville fortifiée

D'après A. Jullien



L. Dubrasson 1954

était contraint de prendre les armes et de suivre son seigneur toutes les fois que son propre caprice ou celui du suzerain l'exigeait. En arrachant ainsi les cultivateurs à leurs champs, les guerres devenaient des causes de fréquentes disettes qui, jointes à celles qu'occasionnaient les éléments, produisaient souvent des famines. D'ailleurs, le Morvan, à cette époque, n'avait, pour toutes ressources, que le seigle et l'avoine ; il ne retirait presque aucun produit de ses vastes forêts. Aussi ne sera-t-on pas surpris d'apprendre que, dans ces tristes conjonctures, il fut, tous les huit ou dix ans, en proie à de cruelles disettes.

A ce genre de fléau, s'en joignait presque toujours un autre non moins terrible, la peste, qui décimait ensuite une population malheureuse, exténuée de besoins et de privations. Notre misérable contrée offrait, en outre, le plus sombre aspect. Le pays était généralement entrecoupé de landes stériles, de mauvaises prairies, de buissons, de marais, d'étangs fangeux, dont les émanations méphitiques viciaient l'atmosphère. Les maisons étaient basses, humides et sans ouvertures qui pussent y renouveler l'air. La même pièce servait ordinairement d'habitation aux hommes et d'étable aux animaux. Existait-il une cloison entre les uns et les autres, ce n'était le plus souvent qu'un treillage en bois, qui ne paraît qu'aux inconvénients les plus graves d'une demeure commune. Ajoutons à cela la malpropreté des vêtements, le défaut de linge... et nous aurons un aperçu, à peu près exact, de l'état de misère qui régna dans nos campagnes pendant plusieurs siècles.

Les villes n'étaient guère mieux partagées. Les rues, étroites, tortueuses et malpropres, n'étaient pas pavées, et l'on rencontrait, çà et là, des mares d'eau croupissantes infectant l'air. Les hautes murailles, dont il fallait les entourer pour les préserver des déprédations et du pillage, auxquels se livraient journellement des troupes de maraudeurs, empêchaient l'air de circuler librement. Château-Chinon, Lormes, Moulins-Engilbert, Pierre-Perthuis, la Roche-en-Brenil, Larochemillay et Saulieu se virent ainsi resserrés entre des murs, qui contribuèrent longtemps à leur insalubrité, en même temps qu'ils gênaient leur développement.

Au 10^e siècle, le Morvan, encore peu habité, surtout vers le centre, ne possédait qu'un bien petit nombre d'établissements religieux. Ils consistaient en trois ou quatre abbayes, quelques prieurés et diverses chapelles desservies de loin en loin par les moines, et où se rendaient les fidèles des environs pour l'accomplissement de leurs devoirs spirituels. Ces chapelles, comme la plupart des prieurés, devinrent, dans la suite, le siège d'autant de paroisses rurales ; mais elles ne jouirent de ce titre qu'après de longues années. A peine quelques-unes avaient-elles, sous le nom modeste de chapelain, un prêtre attaché à leur desserte. Le titre de curé était alors inconnu.

Mais, quand l'an mil, moment si redouté des peuples, qui s'imaginaient que le monde allait finir, fut passé, et que l'espérance et la joie furent rentrées dans les coeurs, on vit les pieuses fondations se multiplier, les édifices religieux s'agrandir et de nouveau s'élever çà et là. Les prieu-

rés existants à cette époque, ou qui furent fondés vers ce temps-là, étaient ceux de Sémelay, d'Avrée et de Saint-Christophe de Château-Chinon, dans la dépendance de l'abbaye de Cluny ; ceux de Commagny, de Sommant, soumis à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun ; ceux d'Anost et de Noux, appartenant au monastère de Saint-Symphorien de la même ville ; ceux de Brassy, de Saint-Honoré, donnés aux bénédictins de la Charité-sur-Loire ; celui de Poussignol possédé par l'abbé de Saint-Léonard de Corbigny ; celui de Saint-Léger-le-Fourcheret, à la collation de l'abbé de Sainte-Magdeleine de Vézelay ; enfin, ceux de Saint-Germain-de-Modéon, de Sainte-Magnance et de Saint-Marc, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-de-Réôme ou Moûtier-Saint-Jean.

On érigea aussi, vers ce temps-là, quelques paroisses ; mais la plupart de celles que nous remarquons aujourd'hui dans le Morvan, ne datent que des 12^e, 13^e et 14^e siècles ; quelques-unes même n'ont été fondées qu'au 17^e. Toutes ces paroisses, pour la partie relevant de l'ancien évêché de Nevers, étaient comprises dans la circonscription des archiprêtres de Châtillon-en-Bazois et de Moulins-Engilbert qui, avec ceux de Decize et de Thiangés, formaient le ressort de l'archidiaconé de Decize, vulgairement dit du Morvan, érigé en 1293. Les autres, en plus grand nombre, faisaient partie du diocèse d'Autun et des archiprêtres d'Anost, d'Arnay-le-Duc, d'Autun, d'Avallon, de Corbigny, de Luzy, de Quarré-les-Tombes et de Saulieu.

Si l'époque qui suivit le siècle de torpeur, en excitant la reconnaissance des peuples envers Dieu, fut favorable à la religion, elle vit aussi les guerres, depuis quelque temps assoupies, se rallumer de nouveau. L'année 1005 offrit le scandale d'un sujet révolté contre son souverain, ou plutôt la triste nécessité où se trouva un roi de guerroyer contre un des grands vassaux de sa couronne. Ce grave différend devait venir se terminer sur les confins du Morvan avec les horreurs ordinaires à cette époque.

Henri le Grand, duc de Bourgogne, étant mort sans postérité, avait légué ses états à Otte Guillaume, issu d'un premier mariage de Gerberge, son épouse, avec Adalbert, roi des Lombards et marquis d'Ivrée. Mais le roi Robert refusa de reconnaître la validité de cet acte et arma contre le nouveau duc ; il entra en Bourgogne, où il prit plusieurs places, et vint mettre le siège devant Avallon, qui lui avait fermé ses portes. Les troupes royales, cantonnées aux Alleux, position que les Romains avaient occupée plusieurs siècles auparavant, se répandirent, durant un siège de sept mois, dans le nord du Morvan, et y commirent de grands dégâts. Le pays faisait des vœux pour l'éloignement de ces hôtes incommodes, lorsqu'il en fut enfin débarrassé par l'occupation de la ville, qui se rendit par famine.

A cette époque eut lieu la famine la plus horrible dont l'histoire fasse mention. Des pluies torrentielles n'avaient pas permis d'ensemencer convenablement les terres, ni de récolter le peu qu'elles produisirent. Les moissons, déjà très mauvaises en elles-mêmes, ne mûrirent qu'à demi. Aussi la disette qui suivit fut affreuse. Elle commença en 1030 pour ne finir que trois ^{ans} après. La dernière année, on broutait l'herbe dans les champs, on arrachait la racine et l'écorce des arbres, on disputait aux animaux leur

nourriture la plus grossière ; on attaquait les voyageurs, non plus pour les dépouiller, mais, chose à jamais lamentable ! pour assouvir, avec leurs membres palpitants, une faim dévorante. Une peste horrible suivit cette épouvantable famine ; elle sévit avec tant de fureur que les vivants suffisaient à peine pour ensevelir les morts.

On comprend aisément ce que nos malheureux pères eurent à souffrir dans ces déplorables circonstances. Le Morvan fut une seconde fois presque dépeuplé. On rencontrait çà et là, sur le bord des chemins, les cadavres maigres et décharnés de personnes qui avaient succombé dans les tortures atroces de la faim ; plusieurs même furent dévorés par les loups. Dieu, après avoir éprouvé aussi rudement son peuple, envoya, en 1033, une moisson si abondante qu'elle surpassa celle de cinq années ordinaires.

I- Les CROISADES

Dans le courant de ce siècle, les lointains pèlerinages devinrent un des principaux actes de dévotion des chrétiens. On voyait sur les chemins de Rome, de Jérusalem, d'Ephèse, de Compostelle et de Tours, d'infatigables pèlerins marchant bardés de fer et chargés de chaînes ou de meules énormes qu'ils avaient fait vœu de porter jusqu'au terme de leur voyage. De nombreux fidèles du Morvan, entraînés par le mouvement général, descendaient, chaque année, des montagnes et s'acheminaient particulièrement vers la Judée, témoin des mystères de la vie mortelle de l'Homme-Dieu.

Mais ce fut en 1095 surtout, alors que toute la France, émue jusqu'aux larmes par les prédications touchantes de Pierre-l'Ermite, se levait comme un seul homme pour arracher le tombeau du Christ des mains des infidèles, qu'on vit les seigneurs et les pieux chevaliers du pays abandonner femmes et enfants, manoirs et seigneuries, pour aller se mesurer avec les terribles sectateurs de Mahomet. Seguin de Lormes, l'un d'eux, donna les dîmes de sa terre de Château-Chinon à la cathédrale de Saint-Cyr ; Hugues de Chastellux rendit dépositaire de ses bienfaits le chapitre de Saint-Lazare d'Avallon et acquérait ainsi, pour lui et ses successeurs, le droit d'inhumation dans la collégiale de cette ville.

Quelques années après leur retour, en 1116, les seigneurs de la Bourgogne et du Nivernais, plusieurs prélats et abbés s'acheminèrent vers l'antique manoir des sires de Chastellux, où un rendez-vous leur avait été donné pour traiter des affaires publiques. Jamais, depuis sa fondation, la vieille forteresse féodale n'avait réuni, dans son enceinte, une plus nombreuse et plus illustre assemblée.

Un peu plus tard, en 1119, presque tous les habitants du pays, nobles, bourgeois et manants, se levaient à la nouvelle de l'arrivée du chef de l'église dans leurs montagnes. Le pape Calixte II, assisté de plusieurs arche-

vâques et évêques, se rendit, cette année-là, le jour de Saint-Thomas, à Saulieu, pour consacrer la nouvelle église de Saint-Andoche. Il fit, en même temps, la translation solennelle des reliques du saint patron, qu'il tira de la crypte, où elles reposaient depuis plus de neuf cents ans, et les porta dans l'église supérieure. Le jour anniversaire de cette imposante cérémonie amena longtemps, dans cette petite ville, un concours considérable de fidèles, qu'y attiraient les indulgences accordées par le pontife.

Cependant, les affaires des chrétiens de l'Orient, depuis le départ des croisés, avaient été toujours en empirant. Le trône de Godefroy de Bouillon n'avait pas encore un demi-siècle d'existence, que déjà il chancelait sous les coups sans cesse répétés des Sarrasins, anciens possesseurs du pays. Toujours aux prises avec ces irréconciliables ennemis du nom chrétien, affaiblis par leurs propres victoires, les fils des croisés se virent bientôt dans la nécessité de tourner leurs regards du côté de l'Occident et d'implorer, à mains jointes, l'appui et le secours de leurs anciens compatriotes, de leurs frères.

Ce ne fut pas en vain. Au triste récit de l'état de détresse où ils étaient réduits, les coeurs généreux s'émurent. Les Français surtout sentirent se ranimer leur belliqueuse ardeur, et une nouvelle croisade était résolue au fond des âmes. Convenait-il, en effet, de laisser périr sous le glaive des infidèles de valeureux guerriers, auxquels on était attaché par les liens du sang et la profession d'une même religion ? Aussi, lorsque le roi Louis le jeune fit, aux fêtes de Pâques 1146, un appel à ses fidèles sujets, l'élan fut-il général et spontané. Tous les seigneurs du Morvan, suivis de leurs hommes, se rendirent à Vézelay, où Saint-Bernard, accomplissant la mission que venait de lui confier le pape Eugène III, inspira soudainement, par la seule puissance de sa parole, un enthousiasme irrésistible à une multitude innombrable de gentilshommes, de prélats, d'abbés et d'autres personnes de toute condition accourus des diverses provinces de la France alors si religieuse, si chrétienne. Le roi présidait lui-même cette assemblée dans tout l'appareil de la royauté.

Le peuple rivalisait de zèle avec les seigneurs. La population du Morvan presque tout entière s'était rendue à Vézelay à la suite de ses nobles maîtres. Elle les suivit en si grand nombre en Judée, que les villes, les bourgs et les villages, comme les châteaux, demeurèrent presque déserts. Dans nos campagnes, comme en beaucoup d'autres endroits, c'est à peine s'il restait un homme pour sept femmes.

Dans ces temps de dévouement et d'héroïsme de la foi religieuse, il était d'usage de chercher à se rendre le ciel propice par de pieuses fondations ou par des aumônes généreusement distribuées aux serviteurs de Dieu les plus renommés pour leur régularité. Chaque seigneur s'efforçait d'obtenir, par ce genre de bonnes oeuvres, un heureux retour au manoir de ses aïeux, ou de s'assurer, au moins, les suffrages de l'Eglise en cas qu'il succombât sous les fatigues et les périls d'un si long voyage. C'est sous de telles inspirations qu'Artaud de Chastellux, entre autres, près de partir

avec ses fils pour Jérusalem, donna à l'abbaye de Régnv, que l'on remarquait sur la rive gauche de la Cure, à quatre kilomètres au dus-ouest de Vermenton, usage et pacage dans les terres de sa seigneurie.

Parmi le grand nombre de seigneurs du Morvan qui suivirent l'armée royale, outre Artaud de Chastellux, nous citerons : Milon, Artaud, Guy et Guillaume, ses fils, Hugues Ier, seigneur de Château-Chinon et de Lormes ; Séguin de la Tournelle, son frère ; Gauthier de Presle, Hugues de Sainte-Magnance, Etienne de Pierre-Perthuis, Lambert de Rouvray, Guillaume de la Roche-en-Brenil, Barthélemy de Liernais, Anselme de Saint-Andeux, tous bien-fauteurs insignes de l'abbaye de Régnv ; Hugues d'Alligny, Jean de Roussillon, Jean de Larochemillay, Geoffroy de Rémilly, et une foule d'autres.

Cette expédition s'annonça d'abord sous d'heureux auspices ; mais elle finit par des désastres, et la plupart des croisés moururent d'une manière déplorable. Comment en eût-il été autrement ? Cette multitude, se montant à plus de deux cent mille personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, s'avancait confusément, sans frein comme sans ordre. Il n'est crimes si atroces, brigandages si révoltants, actions si honteuses, qu'on ne soit en droit de reprocher au plus grand nombre. Comment Dieu aurait-il béni une entreprise, dont le but était louable et pieux sans doute, mais dont les moyens furent si coupablés, qu'ils firent maudire le nom chrétien !

A leur retour de la croisade, plusieurs chevaliers, pour remercier Dieu de les avoir préservés, de préférence à tant d'autres, des maux qui fondirent sur l'expédition, jetèrent les fondements de nouveaux établissements religieux. Artaud de Chastellux, en particulier, se montra fort reconnaissant et bâtit l'abbaye de Chros ou Cure, sur la rive gauche de la rivière de ce nom, où on en remarque encore d'imposants débris. Tandis que quelques gentilshommes, comme Artaud de Chastellux, en usant de leur fortune pour l'honneur et le bien de la religion, méritaient l'estime et l'amour des peuples, d'autres, vrais fléaux de l'humanité, pillaient les églises, dévastaient les couvents.

Cependant des divisions intestines bouleversaient le royaume de Jérusalem à l'intérieur, tandis que les Sarrasins, sous la conduite du fameux Saladin, sultan d'Egypte et de Syrie, l'attaquaient à l'extérieur. Un trône, déjà si faible par lui-même, ne pouvait manquer de s'affaïsser sous tant de secousses et d'attaques ; aussi le sceptre échappait-il, en 1187, des mains de Guy de Lusignan, et Jérusalem se rendait-elle par capitulation, le 2 octobre de la même année.

Touchés de tant de malheurs, Philippe-Auguste et Richard Ier, roi d'Angleterre, se liguèrent pour arracher les Saints-Lieux des mains des infidèles, et se donnèrent rendez-vous à Vézelay, où ils se joignirent en 1190. Ils y rencontrèrent une foule de seigneurs, accourus de tous les environs avec leurs écuyers et leurs hommes d'armes. Parmi eux, on remarquait

Aubert et Hugues de Chastellux, Hugues II de Château-Chinon, Seguin de la Tournelle, Jean II de Larochemillay, Jean II de Roussillon, Arérius de Quarré, Ponce de Pierre-Perthuis, Guy ou Guillaume II de la Roche-en-Brenil, Hugues de Lanty, Jean d'Alligny, Guillaume de Saulieu et beaucoup d'autres. La plupart se signalèrent par leurs bienfaits envers les diverses maisons religieuses des environs.

Arrivés devant Saint-Jean-d'Acre, les croisés en formèrent aussitôt le siège, et s'en rendirent maîtres le 13 juillet 1191. Plusieurs seigneurs du Morvan, entre autres Seguin de la Tournelle, guerriers pleins d'audace et de courage, succombèrent pendant l'attaque. Les autres, après quelques nouveaux et glorieux succès, rentrèrent en France, l'année suivante, avec le roi.

Les seigneurs, obligés d'équiper leurs hommes d'armes à leurs frais et de pourvoir à leurs besoins pendant le cours de ces lointaines expéditions, contractèrent des dettes considérables. La plupart furent contraints d'affranchir les villes et les principaux de leurs sujets, et même d'engager leurs fiefs en tout ou en partie pour se procurer quelque argent.

De tout temps, la religion a été l'appui et la sauvegarde du pauvre contre le riche, du faible contre le fort, et des petits contre les grands. Que serait-il arrivé, si, dans ces siècles de despotisme, la foi n'avait été plus vive, si les préceptes divins n'avaient été plus respectés que de nos jours ? La religion et ses anathèmes, dont se moquent sottement nos prétendus esprits forts, étaient alors le seul frein qu'on pût invoquer efficacement contre des maîtres absolus et tout-puissants, auxquels il eût été loisible de reprendre le lendemain ce qu'ils avaient accordé la veille. Aussi nulle convention, quelque peu importante, ne se fait entre les seigneurs et leurs sujets, sans que ceux-ci ne réclament l'intervention de l'Eglise.

Vers 1225, l'évêque d'Autun affranchissait ses sujets de Saulieu, et faisait souscrire cette concession par l'abbé de Vézelay et l'abbé de Corbigny. Vers le même temps, Hugues III, seigneur de Lormes et de Château-Chinon, affranchissait ces deux petites villes. Le comte de Nevers en fit autant pour Moulins-Engilbert.

Dans ces conjonctures, la France fut obligée de défendre, au prix de beaucoup de sang répandu, sa propre nationalité contre des voisins puissants. Les alliés comptaient sur une victoire certaine, décisive, dont la conséquence devait être le partage de nos belles provinces, objet d'une longue et incessante convoitise. Philippe-Auguste, de son côté, s'apprêta à les recevoir avec vigueur. Il convoqua donc tous ses vassaux qui ne furent que cinquante mille combattants. Malgré des forces aussi inégales, les Français

remportèrent la victoire de Bouvines en 1214, ce qui sauva la Patrie.

La noblesse du Morvan, qui avait répondu généreusement à l'appel du monarque, se couvrit de gloire dans cette brillante affaire. Pierre de la Tournelle, noble chevalier, issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la contrée, eut l'insigne honneur d'abattre, sous son cheval, le comte de Boulogne, l'un des chefs de l'armée ennemi, et de l'amener prisonnier à son roi. Cette action hardie ne contribua pas peu au gain de la bataille, et lui assura l'estime et l'amitié du prince. A ses côtés, combattait vaillamment Hugues de Lormes, son parent, homme de tête et de résolution, et aussi le plus riche, le plus puissant et le plus généreux des seigneurs du Morvan. Il commandait à un bon nombre de chevaliers et d'écuycers, assistés de leurs hommes d'armes, presque tous sortis de nos montagnes.

Hugues légua la grande dîme de Saint-Germain-des-Champs à celle de Régný, ainsi que la paisson et le droit de pacage pour cent porcs dans l'étendue de sa châtelainie de Lormes. Pendant ce temps, d'autres seigneurs du Morvan, moins religieux que lui, suscitaient mille tracasseries aux moines de Régný, ravageaient leurs terres et maltraitaient horriblement leurs gens. De ce nombre furent Guillaume Besors, baron de Villarnoult, et Robert de Corbigny, seigneur du Parc, de Dun-les-Places et de Quarré en partie, tous deux vassaux de Hugues. En 1231, il s'éleva, entre le premier et l'abbé Hugues II, un différend, qui pouvait avoir les suites les plus graves, concernant les dons faits anciennement au monastère par les ancêtres de Guillaume. Le baron de Lormes, ami de la paix autant que de la religion, se porta médiateur entre les deux parties, et fit si bien, par ses sages conseils et l'ascendant de son autorité, qu'il les réconcilia.

L'année suivante, Robert, qui prétendait tout plein de droits sur Montgaudier, hameau situé près Quarré, et dont les moines de Régný étaient seigneurs en partie, ne se mit pas en peine de faire valoir, par les voies légales, ses prétentions. Il trouva plus facile et plus expéditif de se faire, selon l'usage des seigneurs de cette époque, justice à lui-même. Réunissant donc ses gens à la hâte, le fougueux Robert entra sur les possessions des moines et se porta aux plus coupables violences, aux plus graves excès sur les personnes et les choses. Plusieurs des hommes du monastère sont indignement maltraités ou mis à mort, les troupeaux enlevés et les maisons incendiées. Trinclin et Vau-Marin, hameaux situés dans le voisinage, et qui dépendaient aussi des moines de Régný, eurent le même sort.

Une conduite si déloyale et si barbare méritait une forte et sévère correction ; aussi ce seigneur fut-il, à la prière des moines, excommunié avec les auteurs de ses désordres. Ce châtiment était le seul qui pût être efficacement employé contre lui ; l'Eglise, protectrice-née du faible, y eut donc recours. Frappé et comme atterré par ces foudres spirituelles, Robert se soumit, reconnut ses torts et promit de les réparer. Mais il est probable que la parole de ce seigneur ne parut pas un gage suffisant de l'exécution de ses promesses ; car, le baron de Lormes, son suzerain, dut

se rendre pleige ou caution pour lui. Ce ne fut qu'à cette condition que la sentence d'excommunication fut levée.

L'illustre et puissant seigneur de Lormes et de Château-Chinon, malgré ses immenses aumônes envers les monastères, malgré la protection si méritante dont il les avait couverts, ne crut pas avoir fait assez pour le bien de la religion et le salut de son âme ; il voulut encore, l'année qui précéda sa mort, doter son pays d'un établissement religieux qui rappelât aux générations futures et sa munificence et sa piété. Il fonda donc un couvent de chartreux qu'il nomma Sainte-Marie-du-Val-Saint-George, et qu'il dota richement. Hugues fit ratifier, la même année, cette pieuse fondation par sa vertueuse épouse, par le comte et la comtesse de Nevers, qui prirent ce monastère sous leur garde et leur protection, et par l'évêque d'Autun, son proche parent.

Le digne fondateur poussa si loin le zèle pour le nouvel établissement, qu'il voulut que les seigneurs de Lormes, ses descendants, fussent tenus de défendre les droits des frères comme les leurs propres et de réparer, à leurs frais, tous les dommages qui pourraient, dans la suite, leur être causés, de quelque manière que ce fût. Il pria aussi le comte de Nevers, son suzerain, et ses successeurs, après lui, au cas où ils le négligeraient, de les y contraindre sans miséricorde ; il conjura de même l'évêque d'Autun de mettre en interdit leur seigneurie, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à cette obligation, et il soumit, pour cela, tous ses biens aux évêques de ce siège.

Telles étaient les précautions que l'on croyait devoir prendre dans ces temps où l'empire des lois civiles était nul, ou plutôt à une époque où il n'existait aucune loi. C'est à toutes ces garanties, dont le fondateur entoura son berceau, que la chartreuse du Val-Saint-George dut le bonheur de traverser, sans secousses, ni désastres, une période de 554 ans. Emportée enfin par le torrent révolutionnaire de 1789, qui renversa tous les établissements religieux, elle n'offre plus guère aujourd'hui que des débris, que les antiquaires peuvent visiter à un kilomètre environ au sud de Pouques.

Cependant le zèle qui entraînait les grands et le peuple vers les plages lointaines de la Judée n'était pas encore totalement éteint. Thibault IV, comte de Champagne, devenu roi de Navarre, avait fait publier, dans un moment de ferveur, une nouvelle croisade, et il était ensuite parti avec ses vassaux pour la Palestine. Comme les précédentes, cette expédition n'eut pas un résultat heureux. Thibault, après l'occupation de Jaffa, qu'il fut bientôt contraint d'évacuer, regagna sa patrie avec une poignée de monde seulement ; le reste avait péri.

Saint-Louis occupait alors le trône de France. Ce prince, sans paraître vivement affecté du revers de son vassal, avait pris néanmoins la résolution secrète de venger les victimes malheureuses d'un zèle louable à tous égards. Une maladie grave, qui lui survint peu de temps après et le conduisit

aux portes du tombeau, le détermina, sans retour, à exécuter cette résolution généreuse, et il s'engagea, en présence de toute sa cour, par un voeu solennel, à prendre la croix s'il en échappait. Sa santé s'étant tout-à-coup améliorée, le pieux monarque ne s'occupait plus que des moyens d'exécuter un engagement auquel il ne doutait pas qu'il dût son prompt rétablissement. Il appela donc tous les seigneurs à partager avec lui la gloire et les dangers de sa périlleuse entreprise, et, à sa voix, la bravoure se réveilla aussitôt.

La noblesse du Morvan se montre encore digne de ses glorieux ancêtres, digne de son roi. Mais avant de venir se ranger sous l'étendard des lis, chaque seigneur voulut, comme ses aïeux, attirer les bénédictions du ciel sur son voyage et s'assurer, en cas de mort en route, les suffrages de l'Eglise. On les vit alors rivaliser de générosité envers les monastères et les doter par diverses concessions. Dreux de Mello, seigneur de Lormes et de Château-Chinon, donna, du consentement d'Helvis son épouse, pour fonder leur obit, à l'abbaye de Régnv, cent soudées de terre de fort nivernais dans sa seigneurie de Lormes, et ratifia toutes les donations de ses ancêtres. Artaud III de Chastellux, noble seigneur, honoré de l'amitié de son roi, combla de nouvelles faveurs la Cordelle de Vézelay, qu'il avait fondée quelques années auparavant. Guillaume de la Tournelle, que la grande considération attachée à sa personne avait fait accepter par le roi de France, en 1217, pour caution du serment de Pierre de Courtenay, fit du bien à l'abbaye de Bellevaux. Odon de Châtillon, sire de Larochemillay, en fit aussi au même monastère. Guy de la Roche-en-Brenil et Henri, son frère, légèrent des rentes à celui de la Bussière et au prieuré du Val-Croissant. Henri de Quarré, Jean, Hugues et Guillaume de Rouvray, Anselme III de Saint-Andeux, rendirent le monastère de Régnv dépositaire de leurs bienfaits. Enfin, Hugues de Vésigneux, Renaud de Conforgien, Jean II d'Alligny, Eudes de Roussillon, Hugues de Glaine et un grand nombre d'autres seigneurs morvandiaux suivirent l'élan général et se joignirent à l'armée royale.

Ces diverses expéditions, et les mèlerinages qui entraînaient si souvent les grands et le peuple dans les montagnes de la Palestine, eurent un fatal résultat pour l'Europe : ce fut d'y introduire la lèpre, maladie affreuse qui, du 10^e au 14^e siècle, infecta la population du Morvan aussi bien que celle du reste de la France. Les seigneurs du pays furent contraints de fonder, à côté des villes, bourgs et villages, des établissements de charité où l'on recueillait les personnes atteintes du mal. Château-Chinon, Lormes, Moulins-Engilbert, Larochemillay, Rouvray, Saulieu, eurent, à leurs portes, des léproseries ou maladreries dotées à cet effet. La religion, qui se dévoue naturellement au soulagement de toutes les infirmités, vint au secours des malheureux lépreux, et les confia au zèle charitable, aux soins paternels des frères de Saint-Lazare. La lèpre, la plus ancienne des maladies, était aussi la pire de toutes.

Au retour de la Terre-Sainte, Saint-Louis se rendit, avec les seigneurs de sa suite, à Vézelay, où il assista, le 18^e jour d'avril, qui était le dimanche de Quasimodo, à la translation des reliques de Sainte-Marie-Magdeleine. Cette cérémonie avait attiré, dans la ville monastique, une fou-

le immense de personnes, de tout âge et de toutes conditions, qui montait à plus de cent mille âmes. Comme il était impossible de loger tant de monde dans les hôtelleries, on joncha de paille les rues et les places publiques, que les étrangers affermerent à la toise pour y passer la nuit. Ce jour, qu'on appelait la fête des pardons, amenait, chaque année, à Vézelay, un concours prodigieux, à cause des indulgences accordées aux pèlerins. On voyait toujours, dans cette foule, de nombreux fidèles partis de tous les points du Morvan.

II- MALHEURS

En 1253, Jean de Larochemillay, homme ardent et belliqueux, commit un acte qui prouve toute son audace. Après la montre ou revue solennelle de ses vassaux, le premier mercredi de mai, au sommet du Beuvray, il se rendit, avec eux et les autres seigneurs de sa suite, en armes, au Château-d'Autun, afin de délivrer Guy de la Perrière, que les chanoines y retenaient prisonnier pour un grave méfait. La forteresse fut, en effet, emportée d'assaut, et le prisonnier rendu à la liberté. Mais une telle infraction aux lois de l'époque méritait une sévère correction ; aussi Jean fut condamné, au mois de juin, à suivre, nu-pieds et en chemise, une procession dans les églises d'Autun, de Chalon-sur-Saône, de Langres, de Mâcon et de Nevers, où, sans doute, il possédait des terres. Il dut, en outre, tenir sa baronnie de Larochemillay en arrière-fief des chanoines, et leur payer, sa vie durant, une rente de vingt livres. Cet acte de sévérité pourra paraître excessif aujourd'hui ; mais il ne faut pas oublier qu'il entraît alors dans les moeurs publiques, et qu'il devenait nécessaire, à une époque où l'empire des lois civiles était nul, surtout contre des seigneurs tels que celui de Larochemillay.

Cinq ans après, nos montagnes eurent à déplorer les suites d'une guerre seigneuriale, d'une de ces guerres dans lesquelles les règles, communément observées aujourd'hui, étaient alors remplacées par des surprises et des atrocités, d'une guerre où le vaincu, s'il n'échappait par la fuite, était massacré de sang-froid, sinon enfermé dans les flancs ténébreux de quelque tour, au fond de quelque cachot obscur, où il expiait, le reste de sa vie, l'audace et la témérité d'avoir voulu se mesurer avec un voisin plus fort que lui.

Le comte de Nevers et l'évêque d'Autun n'avaient pu terminer, à l'amiable, un différend qui avait surgi entre eux concernant la châteltenie de Glaine, dont le sombre manoir couronnait un rocher escarpé, qui s'élève dans un bois, à l'ouest de Verrières, en vinrent aux armes. Il y eut des meurtres, des incendies et autres méfaits graves commis de part et d'autre. Après diverses escarmouches, les deux rivaux firent entre eux un accommodement tardif dans lequel ils arrêtèrent : "qu'on ne pourroit rien se demander pour raison de blessures, infractions, incendies de villes et de maisons faits par les gens de chaque parti".

Philippe-le-Bel, justement indigné des coupables excès auxquels on se livrait dans les guerres privées, résolut enfin d'y apporter un terme, et, par son ordonnance de l'an 1303, les proscrivit sous des peines sévères. Cette défense du monarque, en les rendant plus rares, ne les fit pas cesser entièrement ; car cinq ans plus tard eut lieu une bataille en règle à laquelle prirent part plusieurs seigneurs morvandiaux, Dreux IV de Mello, seigneur de Château-Chinon et de Lormes, et son frère, qui furent arrêtés et renfermés. L'ordonnance de Philippe-le-Bel avait déplu singulièrement à la noblesse, qui regardait le droit de guerroyer comme un de ses plus beaux privilèges ; aussi celle du Morvan, de la Bourgogne, des évêchés d'Autun et de Langres s'adressa, en 1315, à Louis-le-Hutin, qui venait de monter sur le trône, et le pria d'avoir égard à ses griefs, en lui représentant que depuis Saint-Louis on avait porté plusieurs atteintes à ses franchises, libertés et coutumes anciennes. Sa condescendance malheureuse perpétua encore, pendant un siècle, l'usage barbare qui fit verser tant de sang, et occasionna de graves et nombreux désordres en France.

A cette époque, le comté de Chastellux formait une puissante seigneurie en franc-alleu, avec justice souveraine, qui relevait directement du roi. En vertu d'un traité amiable, qui eut lieu en 1328, entre le noble possesseur et Eudes IV, duc de Bourgogne, alors dans son château d'Avallon, et d'une autre transaction passée trois ans plus tard avec le comte de Nevers, cette terre devint mouvante en partie du duché de Bourgogne et en partie du comté de Nevers. Ce fut alors seulement que les deux provinces reconnurent des limites certaines de ce côté. Par suite de cette dernière convention, Marigny-l'Eglise, Bazoches et leurs dépendances formèrent une importante châtelainie mouvante de Monceaux-le-Comte ; mais elle fut démembrée par la suite.

Le milieu du 14^e siècle fut une époque de malheurs et de calamités pour le Morvan. Sans s'arrêter à cet affreux ouragan qui se déchaîna, en 1349, sur notre contrée, qu'il couvrit de ruines, et à cette terrible épidémie, le choléra de ce temps-là, qui, sur cent personnes, au rapport d'un contemporain, n'en épargnait que neuf, une désastreuse invasion désola la patrie.

L'Angleterre, l'ancien ennemi de la France, lança ses redoutables bataillons, qu'appelaient en secret quelques grands vassaux de la couronne. Vainqueurs à Crécy, en 1347, les terribles insulaires ne méditent rien moins que la ruine de la France entière. A peine, en effet, la trêve conclue en ces funestes circonstances expirait-elle, que, divisés en deux corps d'armée, ils se jettent sur elle comme des lions affamés sur leur proie, pillant, brûlant et égorgeant tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Exaspéré par tant de cruautés, le roi Jean, à la tête de son armée, s'avance contre la division du prince de Galles, l'attaque dans un lieu désavantageux, près Poitiers, et perd, malgré des prodiges de valeur, la liberté avec la bataille, le 17 septembre 1356. Cette funeste journée priva la France de ses plus vaillants défenseurs. Plusieurs seigneurs du Morvan, entre autres Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, baron de Lormes et de

Château-Chinon, qui venait d'être élevé à la dignité de connétable, y trouvèrent une mort glorieuse. Jean III de Châlons, son oncle, avec lequel il avait partagé, l'année précédente, la baronnie de Lormes, s'y comporta en héros.

Maîtres du pays, après leur victoire de Poitiers, les Anglais parcoururent le centre de la France comme un torrent de feu. Après l'Auxerrois, les ennemis s'avancèrent du côté du Morvan, où ils arrivèrent en commettant les plus tristes dévastations. 18 métairies, appartenant au monastère de Régnv, et situées, la plupart, dans le Morvan, furent réduites en cendres. Le vaste étang de Chau et la ferme de ce nom, que l'on remarquait dans la commune de Dun-les-Places, furent ruinés. Lorsque l'abbé voulut, en 1377, réparer le premier, il fut contraint d'imposer ses sujets à cent francs d'or pour couvrir les dépenses.

Mais nul endroit, plus que Saulieu, n'eut à souffrir de la fureur de ces redoutables ennemis de la nationalité française. Prise en 1359, malgré les efforts du gardien ou capitaine qui y avait été établi en vertu de l'ordonnance de Philippe V, de l'an 1317, cette ville fut pillée, saccagée et en partie brûlée ; l'église collégiale ne fut pas plus respectée, et n'offrit bientôt que des ruines. Urbain V et Clément VII, pour en favoriser la restauration, accordèrent, quelques années après, des indulgences aux fidèles qui y contribueraient par leurs aumônes.

Les malheurs de Saulieu et des lieux circonvoisins jetèrent tout le Morvan dans la crainte et la consternation. Tremblants pour leurs manoirs, les seigneurs se hâtent d'en réparer et d'en augmenter les fortifications. De toute part, on voit les retrayants occupés à faire guet et bonne garde alentour. Chastellux, Bazoches, Lormes et Pierre-Perthuis, entre autres, offrent un aspect vraiment guerrier. Enfin, après bien des malheurs et des désastres, le traité de Guillon, en vertu duquel il leur fut payé une somme de mille moutons d'or, débarrassa, en 1359, le pays de ces terribles hôtes.

La paix et la tranquillité, qui suivirent le départ des anglais, ne furent pas de longue durée. Une bande de malfaiteurs, vulgairement appelés Ecorcheurs, nom qu'ils ne portèrent que trop légitimement pour le malheur des endroits où ils passaient, vint, quatre ans après, ainsi qu'une troupe de vautours, s'abattre sur le versant oriental du Morvan. C'était un débris des grandes compagnies, qui s'étaient formées par suite du traité de Brétigny, du 8 mai 1360. Les garnisons qui sortaient, mécontentes et mal payées, des villes et places fortes livrées aux Anglais, se réunirent aux Allemands et autres étrangers qu'Edouard, roi d'Angleterre, renvoyait de dessous ses drapeaux, et parcoururent la Bourgogne, en ravageant les campagnes. Ces misérables s'étant emparés, en 1363, du fort de la Vesvre, situé à l'est de la Celle-lès-Autun, se répandirent de là dans les environs qu'ils rançonnèrent durement. Sortant, chaque matin, de leur repaire, ils se livraient, pendant le jour, à toutes sortes de brigandages et d'horreurs, et souvent ne rentraient, le soir, qu'à la lueur des incendies qu'ils avaient allumés. Il fallut encore, pour s'en débarrasser, composer avec eux, et leur

compter deux mille cinq cents francs d'or. L'année suivante, le duc de Bourgogne, pour prévenir le retour d'un pareil fléau, fit raser la place, et l'incorpora à la châtelainie de Glaine.

A peine trois ans se sont-ils écoulés, qu'une autre bande de gens de même espèce se cantonne au château de Vésigneux, près Lucenay-l'Évêque, et commet de semblables dégâts dans les villages d'alentour. Une troisième, après s'être emparée de Villaines-les-Prévôtes et s'y être fortifiée, s'avance sur Saulieu qu'elle se promet de traiter durement ; mais le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, accourt à leur rencontre, les attaque et les taille en pièces auprès de Chanteau.

Le pillage et le vol n'étaient pas toujours le fait de brigands de bas étage ; on voyait souvent des seigneurs de haut lignage s'y livrer sans honte, ni retenue. Robert-le-Diable, associé à Huguenin de Juilly, seigneur de Gouloux et à divers autres chevaliers d'industrie, armés jusqu'aux dents, s'empara successivement des châteaux de Lucenay... Il y passa, avec eux, des semaines entières, pillant les pauvres villageois des environs et se livrant, contre les sujets de l'Église, aux plus criminelles voies de fait. En se retirant, ces misérables enlevèrent l'or, l'argent, les bijoux, le linge, les matelas et autre mobilier ; le vin en tonnes et en pots, le blé, l'orge, l'avoine et jusqu'au poisson des étangs. Ils chassèrent devant eux des troupeaux de boeufs, de vaches, de chevaux, de moutons, de pourceaux... qu'ils emmenèrent dans sa maison de Marchaud et au château de Montcenis. Lorsque les pauvres paysans voulurent défendre leurs biens, ils furent traités par ces barbares avec la plus atroce cruauté. André Faicent, portier du château de Lucenay, dépouillé de ses vêtements, fut étendu sur des charbons ardents pour le contraindre à indiquer certains objets précieux qu'ils cherchaient. Ce malheureux endura de si affreux tourments, qu'il en perdit la vue et expira bientôt sous les yeux de ces hommes féroces.

Tant de déprédations et de crimes, qui se renouvelaient sans cesse, firent penser aux habitants des villes et des bourgs à se fermer de murailles ou à réparer les vieilles fortifications. Les bourgeois de Moulins-Engilbert, les premiers, obtinrent en 1386, de Marguerite de Flandre, comtesse de Nevers, la permission de clore leur ville. Ceux de Château-Chinon, de Lormes, de Larochemillay, de Saulieu, de la Roche-en-Brenil, de Rouvray, de Pierre-Perthuis... firent de même, peu de temps après.

Si le 14^e siècle n'offre que des maux et des calamités, le suivant va présenter le triste spectacle de divisions intestines, de guerres civiles et de tous les malheurs qu'elles entraînent après elles. Jamais, depuis la conquête romaine, les paisibles échos du Morvan n'avaient retenti, si fréquemment et si longtemps, du bruit des armes et du cri des combattants. En effet, il s'était écoulé à peine quelques années depuis le commencement du 15^e siècle, que toute la France, tranquille au dehors, se laissait aller, au dedans, aux plus funestes divisions, aux plus terribles vengeances. Le Duc d'Orléans

ayant été assassiné le 23 novembre 1407, par des sicaires soudoyés par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, les haines et les ambitions rivales, qui semblaient s'apaiser, recommencèrent avec plus d'acharnement qu'auparavant. Deux factions puissantes, celle des Orléanais, dite des Armagnacs, à cause de Bernard VII, comte d'Armagnac, qui en devint le chef, et celle des Bourguignons, se partagèrent la patrie, qu'elles remplirent de sang et de carnage. Les seigneurs du Morvan, et toute la population avec eux, s'étant jetés dans le parti Bourguignon, les Armagnacs firent marcher des troupes de ce côté et s'emparèrent de Château-Chinon, capitale de la contrée.

Maîtres de cette ville, ils se répandirent dans les environs, prirent Lormes, le pillèrent et brûlèrent ses deux châteaux. Ceux de Vermenoux, de Beauregard, de la Tournelle, de Glaine, de Roussillon, de Larochemillay, de la Vieille-Montagne, de Maison-Comte, d'Aringette, d'Argoulais, et beaucoup d'autres, éprouvèrent le même sort. Plusieurs ne furent pas rebâties.

Instruit des maux que ces troupes causaient, chaque jour, sur les terres du roi et sur les siennes, Jean-sans-Peur prit la résolution d'en débarasser le pays, à quelque prix que ce fût. Il écrivit donc de Belgique, où il était occupé à guerroyer, à Marguerite de Bavière, son épouse, tant au nom du roi qu'au sien propre, et la pressa vivement de faire mettre le siège devant Château-Chinon, afin d'obtenir au plus tôt la reddition de cette place. Il manda en même temps à Renaud de Thoisy, son receveur général, de verser trois mille quatre cents livres pour les frais de l'expédition ; il lui ordonna, en outre, de fournir et de faire conduire les poudres, canons, arbalètes, boulets et autres choses nécessaires à l'attaque et réduction de la ville.

Marguerite ayant aussitôt convoqué les vassaux du duché, ceux-ci s'empressèrent de répondre à ses ordres, et partirent avec leurs écuyers et leurs hommes de guerre pour le lieu du rendez-vous. Réunies sous les murs de Château-Chinon vers le commencement du mois de juillet 1412, ces troupes, au nombre de trois mille hommes, en formèrent aussitôt le siège. Les sommes que le duc de Bourgogne avait destinées pour cette entreprise furent bientôt dépensées, et néanmoins la ville tenait bon. Marguerite, qui avait appris que le duc de Bourbon, l'un des princes ligués, devait venir au secours des assiégés, fit des emprunts et ordonna de pousser plus vivement l'attaque. Les Bourguignons, en conséquence, redoublent d'ardeur, et foudroient sans relâche les murs de la place, sans pouvoir s'en rendre maîtres, bien que les secours attendus n'arrivassent pas. Enfin ils y entrèrent, vers la fin de juillet, par capitulation, et la capitaine Baquin-Beul et toute la garnison en sortirent avec les honneurs de la guerre.

Les vainqueurs démantelèrent presque entièrement la ville, ruinèrent le château et se retirèrent après avoir pris quelques jours de repos. Comme l'expédition avait coûté au duc des sommes assez considérables, Charles VI, intéressé lui-même à cette guerre, lui assigna, en dédommagement, quatorze cents livres sur le revenu des décimes accordés par les gens d'église des diocèses d'Autun, de Châlons et de Lyon.

Le 5 juin 1414, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et Jean, duc de Bourbonnais, comte de Beaujolais, de Forez, seigneur de Combrailles et de Château-Chinon, firent entre eux, par leurs commissaires Guichard Dauphin, sire de Jalligny, grand maître de l'hôtel du roi, et Louis de Listinois, baron de Montaigu, un traité de paix et abstinence de guerre pour tous ces pays. Ce traité fut ratifié le 21 du même mois par le duc de Bourbonnais, et le 2 juillet par Marie de Berry, sa femme. Renouvelé plusieurs fois depuis, notamment en 1424 et 1431, par la duchesse, pendant la captivité de son époux en Angleterre, le Haut-Morvan se trouva ainsi à l'abri des guerres.

Jean-sans-Peur ayant été assassiné, à son tour, le 13 septembre 1419, Philippe-le-Bon, son fils et son successeur, jura de venger sa mort d'une manière exemplaire. Pour parvenir à cette fin, le prince bourguignon résolut de s'unir aux ennemis de la France, et par un traité signé avec l'Angleterre, déclarait le dauphin exclu du trône. A la mort du roi, en novembre 1422, Charles VII, que ses ennemis nommaient par dérision le roi de Bourges, en appela à Dieu et à son épée, et se mit aussitôt en devoir de revendiquer ses droits avec un petit nombre de sujets demeurés fidèles. La guerre, qui s'ensuivit, ne dura pas moins de vingt ans. Pendant tout ce temps, la France fut continuellement divisée ; le trouble et le carnage régnaient partout.

Les seigneurs du Morvan, dévoués à Philippe-le-Bon comme à son père, se rangèrent en foule sous ses étendards, et combattirent avec lui contre les intérêts de leur légitime souverain. Dans ces temps de troubles et de luttes intestines, il fut souvent difficile de démêler de quel côté se trouvaient le bon droit et le véritable intérêt de la patrie.

Aucun des preux chevaliers du Morvan ne montra, dans ces tristes circonstances, autant de courage et de bravoure que Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, que ses brillants exploits ont fait mettre au rang des plus grands capitaines de son temps. Après la prise de Cravant et d'Avallon, l'armée royale se répandit dans les montagnes, et prit plusieurs châteaux, entre autres ceux de Baraut et du Meix de Saint-Germain.

Il y avait près de vingt ans que ces funestes divisions désolaient la France, lorsque intervint, en 1438, le traité d'Arras, où le duc de Bourgogne fit son accommodement avec Charles VII et le reconnut pour son roi et légitime souverain. Néanmoins, les Anglais ne furent expulsés complètement de la France qu'en 1450.

Trois ans après ce traité, que Philippe-le-Bon aurait dû, pour le bonheur de sa patrie, conclure longtemps auparavant, une famine affreuse, accompagnée d'une violente épidémie, vint, à son tour, désoler nos provinces et y porter le deuil et l'épouvante. Il était rare, dans ces temps reculés, que ces trois terribles fléaux, la guerre, la famine et la peste, ne se suivissent de près. Le boisseau de froment monta alors à trente sous et l'avoine à dix, somme considérable, si on se rappelle que, 14 ans auparavant, le sei-

gle ne coûtait qu'un sou la mesure, ainsi que le constate le marché passé, en 1426, entre le curé de Cussy, agent d'affaires de Guillaume de Clugny, seigneur de Ménessaire, et Pierre de Montagu, bourgeois de Saulieu.

Dans ces malheureuses circonstances, on vit des milliers de personnes succomber, chaque jour, victimes de la faim et de sa cruelle compagne et expirer au milieu de violentes convulsions et d'inexprimables souffrances. Les habitants du Morvan, qui ne possédaient encore ni le sarrasin, ni la pomme de terre, eurent recours aux racines de fougère, dont ils composèrent un pain aussi insipide que malfaisant ; on l'eût facilement pris pour des mottes à brûler.

Aux guerres que le traité d'Arras avait fait cesser, devait bientôt en succéder une autre plus scandaleuse, celle d'un fils contre son père. On a dit de Charles VII qu'il fut malheureux par son père et par son fils. En effet, le dauphin, depuis Louis VI, se révolta deux fois contre lui, et le força d'armer pour sa propre défense. Ces nouveaux démêlés ne devaient pas encore se terminer sans que le Morvan en ressentît les tristes conséquences. En 1444, Louis s'étant enfui en Bourgogne, auprès de Charles-le-Téméraire, y fut aussitôt suivi par les troupes de son père qui rencontrèrent ses gens dans l'Autunois, et les dispersèrent. Comme toujours, le pays en souffrit. Le village de Ménessaire et d'autres villages furent en partie incendiés.

Dans tous les temps, même dans les siècles de ferveur religieuse, il y eut des hommes orgueilleux et opiniâtres qui, préférant leur sens propre au jugement de l'Eglise, se laissèrent entraîner à l'erreur. En 1450, un malheureux prêtre, nommé Jean Champion, accusé et convaincu d'hérésie, fut traîné à l'officialité d'Autun et condamné à faire pénitence, au pain de la douleur et à l'eau de la tristesse, au fond du puits du château épiscopal de Touillon, près Montbard. Il fut livré aux bouchers de la ville, qui le conduisirent à Lucenay-l'Evêque et le remirent eux-mêmes aux habitants de ce bourg, chargés de le rendre, selon l'ancien usage, à sa triste destination.

A cette époque, le Haut-Morvan, celui qui formait les dépendances de l'ancien comté de Château-Chinon, était régi par une coutume particulière. En vertu de cette coutume, qui ne se composait que de quelques articles, les appels des jugements rendus dans les bailliages de Château-Chinon, de Lormes, d'Ouroux et de Brassy-et-Dun, se portaient alors au parlement de Dijon.

En 1463, comme ces deux coutumes ne formaient pas encore un corps de lois, mais consistaient seulement en divers usages généralement adoptés, et que de leur élasticité résultaient naturellement différents abus, le comte de Nevers, Charles de Bourgogne, résolut de les réunir en un code authentique et régulier, duquel les juges et autres officiers publics ne pussent s'écarter à l'avenir. Il convoqua donc, à cet effet, les Etats de la province à Moulins-Engilbert, et se rendit lui-même dans son château, dont on re-

marque encore d'imposants débris au sommet du rocher qui commande cette petite ville. Les seigneurs laïques et ecclésiastiques du Morvan répondirent à cet appel, et accoururent, comme ceux du reste de la province, au lieu du rendez-vous. De mémoire d'homme, on n'avait vu une multitude plus considérable de personnes de qualité s'assembler au confluent du Garat et du Guignon.

Pendant tout le temps que durèrent les Etats, on se réunit chaque jour, dans la grande salle du château, et on y arrêta tous les articles dont se composait la coutume du Nivernais, à l'exception des neuf derniers, sur lesquels on ne put s'entendre. On se réunit de nouveau, en 1490, à Nevers, mais cette fois encore sans résultat.

Cependant l'horizon politique de la France se grossissait de nuages. Louis VI, parvenu à la couronne en 1461, traita son royaume en pays conquis. Il ôta aux magistrats et aux officiers leurs charges et leurs dignités pour les donner à ses créatures, aux rebelles qui l'avaient soutenu dans sa révolte contre son père. Il dépouilla les grands, ne traita pas mieux le peuple, qu'il accabla d'impôts, et abolit la pragmatique-sanction. Tant de violences et de vexations excitèrent des mécontentements dans tout le royaume. Les meilleurs citoyens, poussés à bout, prirent une résolution extrême, celle d'une résistance à main armée. Une ligue formidable, dite du Bien-Public, et dans laquelle entrèrent Charles-le-Téméraire, comte de Charollais et de Château-Chinon... et la foule des mécontents, se forma contre lui.

Irrités contre Charles-le-Téméraire, leur seigneur, avec lequel ils étaient en procès, au parlement, pour la mainmorte et la taillabilité à volonté, la ville et tout le comté refusèrent d'entrer dans le parti des ennemis du roi et même de payer les deniers du comte. Louis VI, en vertu de cette fidélité, adressa de Tours, le 15 juillet 1464, aux habitants, une lettre par laquelle il s'engageait à transiger de tous leurs différends avec Charles et Isabeau de Bourbon, sa femme. Cette promesse du roi ne reçut point d'exécution ; car, nous voyons les gens des onze paroisses du comté, réunis en assemblée générale, nommer, le 9 août suivant, des députés pour traiter avec leur seigneur. Les sujets du comte refusaient de payer la mainmorte et les tailles, parce qu'ils se disaient libres et affranchis en vertu de certaines chartes, qu'ils ne purent produire. C'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Enfin le traité eut lieu le 6 novembre 1461, en l'hostel épiscopal d'Ostun. Le comte de Charollais avait à ses pieds ses sujets vaincus et enchaînés désormais dans les liens de l'esclavage ; il crut faire assez, pour les consoler, "de leur promettre, octroyer et accorder de les tenir et entretenir, garder et deffendre comme ses bons et vrais subjects".

L'année suivante, soit que ce fût dans son intérêt et celui de sa seigneurie, soit qu'il voulût tenir aux habitants sa promesse d'être bon seigneur, Charles de Bourgogne sollicita du roi la création d'une élection à Château-Chinon et fit ériger la chambre à sel en grenier proprement dit. Jusque-là cette ville et les 42 paroisses de sa dépendance avaient fait partie de l'élection de Bourbonnais et du grenier à sel de Moulins, sa capitale.

Louis XI créa ces deux établissements à Château-Chinon, dans une ordonnance du 7 juin 1462. Le roi abandonna, en même temps, au comte de Charollais les profits, revenu et émoluments du huitième du vin, qui serait vendu en détail, et des autres aides ordonnées pour la guerre, et qui pouvaient lui appartenir dans la ville et dans toute la seigneurie.

En 1466, les habitants du comté, malgré le traité dont il a été parlé, se refusèrent de nouveau à payer les deniers de Charles-le-Téméraire. En plusieurs endroits, entre autres, à Brassay et aux Places, la population se souleva et maltraita les receveurs. Celui de Château-Chinon courut aussitôt à Autun en porter la nouvelle à Guillaume de Clugny, alors gouverneur de la châtellenie, qui s'empressa, à son tour, d'en informer Charles de Bourgogne.

Le comte de Charollais n'était pas homme à souffrir que ses droits fussent méconnus impunément par ses propres sujets. Il se met aussitôt à la tête d'une armée d'Anglais, qu'il avait à son service, traverse les montagnes du Morvan, en passant par Lormes, et vient mettre le siège devant la ville. Les assiégés opposèrent une vigoureuse résistance aux ennemis, et montrèrent, en cette circonstance, comme en 1412, un courage à toute épreuve ; mais enfin, malgré leurs efforts, la place succomba. C'était en 1467. Le fougueux comte la livra au pillage, en ruina les fortifications et y mit le feu. Le château fut lui-même en partie détruit. Mais jugeant bientôt que cette forteresse pourrait servir, plus tard, à ses desseins, il la fit réparer et y laissa une petite garnison. Quelques temps après, en 1473, comme on voulait asséoir l'impôt, les habitants abandonnèrent leurs foyers, et on trouva les maisons vides, ce qui fit croire à une émigration.

L'année suivante, les Français firent diverses incursions dans le Morvan, où ils s'emparèrent, au nom du roi, de Château-Chinon, des châteaux et places fortés de la Tournelle, de Saint-Péreuse et autres. Cette nouvelle fut portée par le receveur de la ville au gouverneur Jean de Villarnoult, qui se trouvait alors à Saulieu, lequel en informa Charles-le-Téméraire. Ce prince convoqua aussitôt les seigneurs de Bourgogne, et les envoya, sous la conduite du comte de Roussy, maréchal de Bourgogne, tomber sur le Nivernais, dont il haïssait de tout cœur le comte, Jean de Clamecy, bien qu'il fût son proche parent. Celui-ci s'était déclaré pour le roi, c'en était assez pour qu'il le rayât de l'ordre de la Toison-d'Or et lui vouât une haine irréconciliable.

Traversant donc de nouveau les montagnes du Morvan, les Bourguignons viennent mettre le siège devant la ville de Château-Chinon, qu'ils reprennent au mois de juin 1475. De là, ils se portent sur Moulins-Engilbert qui tombe aussi en leur pouvoir. Charles-le-Téméraire, sans perdre de temps, s'occupe du soin de conserver ses nouvelles conquêtes, et s'entend avec ses vassaux des environs, afin de mettre à couvert leurs châteaux contre un coup de main. Jean II, sire de Chastellux, qui, toujours fidèle à son suzerain, combattait avec ses hommes d'armes sous ses étendards, reçut l'autorisation d'"établir dans son château et forteresse de Chastellux, pour veiller à sa garde, une compagnie d'archers en tel nombre qu'il luy plairoit".

Louis XI, de son côté, ne se montrait ni moins actif ni moins vigilant que son rebelle vassal. Le duc de Bourbon, par son ordre, réunit les francs-archers d'Auvergne, du Beaujolais et du Bourbonnais, ramasse toutes les troupes éparses dans le Nivernais et s'avance, à leur tête, du côté du Morvan, à la recherche de l'ennemi. Il rencontra l'armée bourguignonne sur les frontières du Nivernais, entre Moulins-Engilbert et Château-Chinon, auprès du village de Sermages, et en vint incontinent aux mains sur un plateau, qui a toujours porté depuis le nom de Champ-de-la-Bataille. On y découvrit jadis des fragments d'armes et des ossements humains, mêlés à des débris de chevaux. On combattit, de part et d'autre, avec un égal courage et une même fureur. Les Bourguignons, qui avaient l'avantage de la position, repoussèrent d'abord vigoureusement l'attaque de l'armée royale ; mais celle-ci revint bientôt à la charge avec une telle ardeur, que leurs nombreux bataillons, culbutés et enfoncés sur tous les points, furent contraints de se débander et de prendre la fuite. Le champ de bataille resta couvert de deux mille morts ; un plus grand nombre, étant tombés au pouvoir des vainqueurs, furent faits prisonniers. Deux cents lances de Lombardie, à la solde du duc de Bourgogne, furent entièrement défaites.

L'armée victorieuse, après cette brillante affaire, qui se donna le mardi 20 juillet 1475, se rendit à Château-Chinon, où elle prit quelques jours de repos, et se dirigea ensuite sur Autun et Cluny, dont elle s'empara. Moulins-Engilbert, Larochemillay et tout le pays rentrèrent sous l'obéissance du roi et du comte de Nevers.

A la nouvelle de la défaite de ses troupes, Charles-le-Téméraire se laissa aller à un vif chagrin. Dans la perplexité où il se trouvait, il leva le siège de la petite ville de Nuits, qu'il tenait investie depuis près d'un an, et nomma le sire de Chastellux commandeur et conservateur, dans le bailliage d'Auxois, de la trêve de dix ans, qu'il venait de faire avec la France, en remplacement du comte de Roussy et de Charny, détenu prisonnier de guerre. Il manda au seigneur de Neuchâtel, lieutenant au duché de Bourgogne, de venir prendre le commandement des troupes.

Les Français, en diverses incursions, avaient réduit tout le pays dans le plus triste état de désolation. Ils avaient pillé les habitants, brûlé les maisons, détruit les moulins... Les sujets du comté, savoir ceux de Château-Chinon, Saint-Hilaire, Dommartin, Ouroux, Planchez, Lormes, Brassy, les Places... racontent la grandeur de leurs maux dans une requête adressée au duc de Bourgogne, leur seigneur, à l'effet d'obtenir un soulagement de charges. Charles-le-Téméraire se sentit touché du profond malheur de ses sujets du Morvan et, de sa plus ample grâce, donna quicte et leur remit la moitié de leurs charges. Le duc de Bourgogne ne se contenta pas de la concession de ces faveurs, il appuya, de son crédit, une seconde supplique des habitants, adressée au roi, pour être soulagés d'impôts. Louis XI, prenant en pitié leur pauvreté, rendit une ordonnance où il les acquitta des corvées, des tailles, du paiement des gens de guerre pour l'année en cours et les années à venir.

Encouragés par ces faveurs, les habitants rentrèrent dans leurs foyers, rebâtirent leurs maisons et promirent, de nouveau, de se montrer bons et loyaux sujets envers leur seigneur ; mais le duc ne devait pas jouir longtemps de la reconnaissance de ses vassaux du Morvan ; car il fut tué, le 5 janvier 1477, devant Nancy. Il avait alors 43 ans. Marie de Bourgogne, sa fille et unique héritière, ayant épousé, la même année, Maximilien d'Autriche qui, dans la suite, devint empereur, lui porta le comté de Château-Chinon, la baronnie de Lormes et tous les grands biens de sa maison, à l'exception de la Bourgogne, que Louis XI, qui la convoitait depuis longtemps, réunit à la couronne. Le monarque, quelque peu rusé, prétexta que ce grand apanage, étant un fief masculin, devait, par suite de la mort du dernier duc sans hoirs mâles, rentrer naturellement dans le domaine de l'Etat.

Cette prétention n'était pas sans fondement quant à la Bourgogne proprement dite ; mais elle était beaucoup plus contestable pour le comté, autrement la France-Comté. Maximilien voulut revendiquer les droits de son épouse, et commença des préparatifs de guerre. Louis XI arma de son côté et il s'ensuivit des divisions et des troubles. Saulieu et plusieurs autres villes de la province se déclarèrent pour l'héritière de leur ancien souverain, et jurèrent fidélité à Marie de Bourgogne ; la plupart des grands vassaux en firent autant. Le roi, pour les punir, fit entrer ses armées en Bourgogne et former le siège des villes rebelles. Celle de Saulieu, entre autres, fut investie en 1478, par les troupes de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont et gouverneur du duché pour le roi. Elle se défendit vaillamment, pendant plusieurs semaines ; mais enfin la crainte d'être emportée d'assaut l'obligea à se rendre. D'Amboise l'imposa à une contribution de vingt mille livres, qu'elle dut payer sur-le-champ, pour se racheter du pillage. Il y laissa, en outre, une garnison pour la maintenir dans le devoir.

Après la reddition de Saulieu, le gouverneur de Bourgogne s'avança vers le nord, et pénétra plus avant dans le Morvan. Son but était de châtier quelques seigneurs, tels que Guillaume de Jaucourt, baron de Villarnoult et possesseur de treize autres terres, d'autant de châteaux et maisons fortes avec tours, fossés et ponts-levis. Ce puissant seigneur étant entré au service de Maximilien, était devenu son maître d'hôtel, et avait, en outre, obtenu le commandement général de ses armées. On comprend que Louis XI, prince ombrageux et défiant, ne devait pas voir cette conduite d'un oeil calme et tranquille. D'Amboise attaqua, par ses ordres, les châteaux du baron, les prit, les pilla et les renversa ensuite à coups de canon. Ceux de Ruère, de Saint-Andeux, de Rouvray, de Villarnoult... n'offrirent bientôt plus que des ruines. Le roi, pour compléter le châtiment, confisqua tous ses domaines et les donna à Aubert de Jaucourt, frère puîné du vassal rebelle. Mais Aubert, en homme désintéressé, les lui rendit après la conclusion de la paix, en 1493, et donna ainsi un grand exemple d'amour et de dévouement fraternels.

Le 15^e siècle, déjà si fécond en événements malheureux, ne devait pas se terminer sans que, de leur côté, les éléments vinssent affliger les habitants du Morvan. En 1490, un hiver, le plus rigoureux qu'ils eussent encore vu peut-être, les jeta dans une profonde désolation. Une épaisse couche de neige, qui tomba dans les premiers jours de novembre, et ne disparut que

dans le courant de mai, tint le pays comme enseveli, pendant dix mois, sous ce fatal linceul. Les seigles, pour lesquels on avait conçu des craintes sérieuses, furent, en effet, gravement endommagés. Néanmoins, ils avaient repoussé avec les chaleurs douces qui suivirent, et déjà ils montaient en épis, lorsqu'il survint toutà-coup de la neige et une gelée si forte, que la tige disparut entièrement et avec elle l'espoir des cultivateurs.

Désolés à la vue de ce fléau, les habitants du Morvan et de l'Autunois eurent recours au Dieu de leurs pères, et redemandèrent au ciel les biens que les éléments leur avaient ravis. Les reliques de Saint-Lazare, déposées dans l'église cathédrale, inspiraient alors aux fidèles des environs la plus vive confiance ; ils recoururent à ce grand saint, et se rendirent processionnellement à son tombeau. Les prêtres, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, portaient les reliques des saints, qui formaient le trésor de leurs églises, en chantant des psaumes et des hymnes ; les enfants s'avançaient en che ises ; les filles, ayant quitté leurs parures, marchaient échevelées et voilées ; les femmes et les hommes têtes et pieds nus. On compta cent vingt-sept paroisses, tant du Morvan que des environs, qui se rendirent ainsi de douze à quinze lieues à Autun.

De si unanimes et de si vives supplications ne pouvaient rester sans fruit ; Dieu les exauça au-delà de toute espérance. Au mois de juin, il repoussa d'autres tiges au pied de celles qui avaient été détruites par la gelée, bientôt de nouveaux épis reparurent, et avec eux l'espérance et la joie rentrèrent dans les coeurs.